

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-1164/PR portant autorisation d'une avance de 68000000 FD pour la construction de la rout de Tadjaurah-Randa

n° 79-1164/PR

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
27 septembre 1979

Numéro JO
n° 2 du 26/02/1980

Date du numéro
26 février 1980

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Le Ministère des Travaux publics est autorisé à faire valoir exceptionnellement une avance de 68 000 000 FD sur les recettes du Fonds d'Investissement routier pour l'année 1979 afin de lui permettre d'assurer l'exécution des travaux (construction de la route Tadjourah-Randa) pour l'année en cours.